



CONSEIL COMMUNAL

■ ■ ■ ■ ■
Séance du 05 juillet 2021

Présents :

TOURNEUR Aurore, Bourgmestre,
ANTHOINE Albert, DENEUFBOURG Delphine, JAUPART Alexandre, GARY Florence, Echevins,
MINON Catherine, Présidente du C.P.A.S.,
BRUNEBARBE Ginette, DELPLANQUE Jean-Pierre, DUFRANE Baudouin, JEANMART Valentin, MANNA
Bruno, BAYEUL Olivier, MABILLE Jules, FOSSELARD Hélène, LAVOLLE Sophie, SCHOLLAERT Michel,
VERLINDEN Caroline, VERLINDEN Olivier, MUSINU Francesco, Conseillers communaux,
VOLANT David, Directeur général.



Objet n°3 : Mandataires communaux - Rapport de rémunération - Exercice comptable 2020

Agent traitant : *Françoise SEGERS*

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;

Vu la Circulaire du 18 avril 2018 de la Ministre des Pouvoirs Locaux, du Logement et des Infrastructures sportives visant à la mise en application des Décrets du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, ainsi que la Loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976 ;

Considérant que le Décret précité charge le Conseil communal d'établir un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale suivant les dispositions prévues à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant le modèle dudit rapport arrêté par le Gouvernement wallon et communiqué par le SPW Wallonie le 14 juin 2018 ;

Considérant que le Décret impose une transmission du rapport au Gouvernement wallon pour le 1er juillet 2021 au plus tard ;

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice 2020 tel que joint à la présente délibération.

Article 2 : de communiquer la présente délibération au Gouvernement wallon.

Par le Conseil communal,

*Le Directeur général,
(signé) David VOLANT*

*La Bourgmestre-Présidente,
(signé) Aurore TOURNEUR*

Pour extrait conforme à l'original. Fait à Estinnes, le 6 juillet 2021.

**Le Directeur général,
David VOLANT**

**La Bourgmestre,
Aurore TOURNEUR**